

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016

PRESENTS : M. LASSERRE BISCONTE Albert, Maire – MM LAGAOURDAT Michel, BOURROUILH Daniel et LAGRANGE Jérôme, adjoints – Mmes BELLEGARDE Anne – CASADAVANT Monique –LAILHACAR Corinne – QUENIN Hélène – MM BERROGAIN Nicolas – JOUAN Thierry – LACROUTS Cédric – LEMBEYE Pascal –POUYMIROO Jean Jacques –
ABSENTS : Mme MONCAUBEIG Muriel – M. OLIVE Michel –
SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BOURROUILH Daniel

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 – Contentieux malfaçons toit salle des sports : changement d'avocat

L'avocat qui avait été désigné pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre du litige qui l'oppose à la SARL ALKAR (infiltrations d'eau importantes suite aux travaux de réfection de la toiture) étant défaillant, il est proposé de le dessaisir et de désigner Maître BERNAL pour instruire la requête devant le Tribunal Administratif.

2 – Point sur les travaux

✓ Travaux école

Le planning est tenu. La rénovation du bâtiment le plus ancien sera terminée avant la rentrée scolaire. Deux classes y seront installées à compter du 1^{er} septembre.

Dans le bâtiment plus récent, les travaux ont débuté et se termineront fin novembre.

A partir du 26 août, un bungalow sera installé pour accueillir la classe maternelle jusqu'à la fin des travaux.

✓ Travaux logements

Les travaux ont débuté. Ils devraient se terminer courant mai 2017.

3 – Demande d'aide rénovation énergétique auprès de la Région (travaux création logements)

Il est proposé, dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat (Reno'AQT), de déposer un dossier de demande d'aide. Ces aides sont fonction des économies d'énergie qui seront obtenues à la suite des travaux (chauffage, isolation).

4 – Alimentation électrique et Télécom terrain MILHEROU

Les devis estimatifs des travaux d'alimentation électrique et téléphone établis par le Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques sont présentés. Le coût à la charge de la Commune s'élève à 1 289.20 € pour l'alimentation électrique (20 % du montant total des travaux) et 605.45 € pour le téléphone.

5 – Prix du repas à la cantine scolaire

Le prix du repas à la cantine est fixé à 2.40 € pour l'année scolaire 2016/2017.

6 – Aide à la réhabilitation d'assainissement non collectif

Suite au dernier contrôle de l'assainissement individuel effectué par le SPANC, il est constaté qu'une quinzaine d'installations sont non conformes et présentent en plus un danger sanitaire.

Les travaux de réhabilitation de ces installations pourraient faire l'objet d'une aide de l'Agence de l'Eau d'un montant maximum de 4 200 € si le montant des travaux est supérieur à 5 200 €.

Si le montant des travaux est inférieur à 5 200 €, l'aide s'élève à 80 % du montant.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- ✓ l'installation doit être antérieure au 1^{er} janvier 1996.*
- ✓ Pas de vente après 2011,*
- ✓ seuls les propriétaires occupants sont concernés*
- ✓ installation non conforme et présentant un danger sanitaire (rejet des effluents à l'extérieur des limites de la propriété)*

Les propriétaires susceptibles de bénéficier de cette aide seront contactés par les services du SPANC.

7 – Compte rendu groupe de travail vie communale

Le compte rendu de la réunion a été présenté. Pour poursuivre la réflexion, une nouvelle réunion sera organisée courant septembre.